

Sauvegarde et Défense de l'Environnement De Mandelieu la Napoule et de l'Esterel

Association déclarée en Sous-préfecture de Grasse le 10 Mai 20005 : n° 0061021504 et au JO N° 24 du 11 juin 2005 enregistré sous le n° 64

Mandelieu, le 28 juillet 2006

Monsieur GUERIN
Conseil général des Alpes Maritimes

Monsieur,

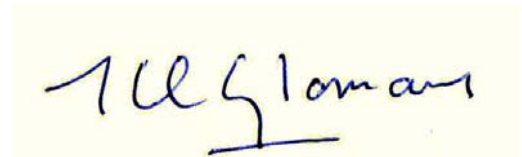
J'ai lu avec beaucoup d'attention votre lettre du 12 juin en réponse à celle que j'avais adressée à Monsieur ESTROSI le 6 avril 2006.

Ma préoccupation demeure intacte. Jusqu'à l'heure actuelle, aucune solution n'est proposée alors qu'il y a une extrême urgence à mettre en œuvre « le plan départemental d'élimination des déchets et assimilés des Alpes Maritimes de 2004 » comme l'affirme le préfet dans CANNES SOLEIL de mai 2006.

J'ai étudié toutes les possibilités d'élimination des déchets. Celles qui me paraissent les plus opportunes sont soit la thermolyse, soit le procédé « torche à plasma », soit la méthanisation.

Je vous remercie pour toute l'attention que vous accorderez à la lecture de cette lettre.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président de la SDEMNE
Jean-Claude GLOMAUD